

A moins que ce ne soit près des villes, il est rare que le fumier ait un prix courant. Pour en établir la valeur, nous conseillons de marquer à son prix de revient les fumiers du genre de bétail qui, étant le plus nombreux dans la ferme, est destiné à fournir le plus d'engrais. Le fumier des autres animaux est coté au même taux. Marqué et évalué par brouettes, il passe du crédit des comptes d'animaux au débit du compte *fumier*, qui reçoit, en outre, les frais relatifs à la confection, au transport et à l'épandage de l'engrais. Du compte *fumier*, il passe, augmenté de ses frais, aux comptes ouverts à chaque champ.

Le temps des attelages, doit en général, être évalué au prix coûtant. Ce prix s'établit de la manière suivante : Le compte *chevaux*, par exemple, reçoit les frais de nourriture des animaux, plus les frais d'entretien des harnais, des instruments aratoires et des voitures, frais qui sont déterminés par un compte particulier ouvert à ces objets. Le compte *chevaux* reçoit en outre la valeur des animaux estimés au premier inventaire. Ce même compte présente à son crédit tant d'heures de travail, tant de brouettes de fumier et tant d'animaux portés au second inventaire. Ces deux derniers articles étant extraits de la somme totale des valeurs reçues, ce qui reste représente le prix coûtant des heures de travail. Le temps des serviteurs et ouvriers est coté de même, prix coûtant. Ce prix, qu'on découvre au prix d'un compte ouvert à chaque catégorie de travailleurs, se compose du salaire, des frais de surveillance et souvent aussi des frais de nourriture. Ceux-ci sont donnés par le compte *ménage*.

Les frais de nourriture des gens étant déduits de ce qu'a reçu le compte *ménage*, le surplus représente l'entretien du cultivateur, et passe au débit du compte particulier ouvert sous le titre : *père de famille*. Le produit de ce compte consiste en surveillance, qui se répartit sur tous les comptes de travailleurs, proportionnellement à la valeur de leur temps. Si le cultivateur et sa famille coopèrent directement aux ouvrages, leur travail, dont la durée et l'objet ont été inscrits sur les registres journaliers, est estimé au même taux que celui des serviteurs et donné par le compte *père de famille* aux comptes des branches d'exploitation qui en ont profité. Cette somme de travail étant soustraite de la colonne du crédit du compte *père de famille*, ce qui reste est réparti comme frais de surveillance.

Comme le conseille Mathieu de Dombasle, il ne faut pas craindre de multiplier les comptes ; c'est ainsi qu'on leur donne une plus grande clarté.

Chaque pièce de terre doit avoir son compte, et chaque culture doit aussi avoir le sien. Au débit de la pièce de terre, on inscrit ce qui a été dépensé pour elle ; et, à son crédit, on répartit cette dépense sur les comptes de cultures qui en ont profité. Les frais de sarclage des légumes sont, pour une partie seulement, mis à la charge de ces légumes verts, et pour le reste, à celle de la plante qui leur succède. Celle-ci, en effet, profite du nettoyage donné au sol. Les engrais reçus par les comptes des pièces de terre sont répartis, ainsi que nous l'avons dit déjà, entre les comptes de cultures au fur et à mesure de l'absorption présumée. Toute avance faite à un champ, et qui n'a pas encore été mise à la charge des cultures, figure de l'inventaire et passe, l'année suivante, au débit du compte de cette

même pièce, pour être attribuée ultérieurement aux cultures qui en ont profité.

Action du foin sur les animaux.

Le foin nouveau n'est pas un bon aliment : il irrite les organes digestifs, il détermine des gastrites, des vertiges, des éruptions cutanées.

Le foin vieux est peu alimentaire : il nourrit mal, agite le flanc et rend le cheval pousseur.

Le foin ordinaire n'a que des effets favorables sur les animaux, lorsque ceux-ci en consomment une bonne proportion : il est nutritif, digestif, excite l'appétit et entretient la santé ; mais il a besoin d'être longtemps mâché et fortement imbibé de salive. Il nourrit parfaitement tous les animaux. Il convient au cheval, auquel il donne de la force ; au bœuf, qu'il rend vigoureux ; au mouton, chez lequel il accroît la finesse de la laine. Il est très propre à l'engraissement des bêtes à cornes et des bêtes à laine. La viande des animaux engraisés au foin est de bonne qualité, savoureuse ; le suif est ferme et abondant. Le lait des vaches nourries exclusivement au foin des prairies naturelles est excellent, très riche en parties butyreuses, mais n'est pas très abondant.

Le foin.

Caractères du bon foin.—Le bon foin se distingue par des tiges fines, délicates, flexibles, garnies de feuilles, d'une couleur légèrement verte et uniforme, d'une saveur douce, un peu sucrée et d'une odeur agréable. Ce foin est produit par les prairies sèches et moyennes bien entretenues.

Le foin qui est sec, cassant, blanchâtre, insipide, sans saveur, sans odeur, provient de prairies marécageuses et est inférieur en qualité au premier.

Caractères du foin nouveau.—Le foin nouveau se distingue du foin de première qualité récolté l'année précédente, par sa couleur qui est d'un vert plus vif, plus foncé ; par son odeur qui est très forte, aromatique, pénétrante. Il conserve ordinairement ces caractères pendant trois mois. A dater de cette époque, sa couleur devient moins verte, plus pâle, et son odeur moins vive.

Caractères du foin vieux.—Le foin qui n'a pas été consommé pendant les six mois qui suivent la récolte qui succède à celle où il a été obtenu acquiert une teinte blanchâtre, jaunâtre et perd complètement son odeur et sa saveur ; il devient sec, cassant, se brise avec facilité lorsqu'on le froisse entre les mains et se remplit de poussière.

Des composts.

Afin de conserver au fumier toutes ses bonnes qualités, il doit être préservé des pertes que lui font subir l'action de l'air et du soleil : c'est là une nécessité que nous avons bien des fois démontrée. On peut cependant faire mieux encore en en formant des composts, c'est-à-dire en le mélangeant à de nombreuses matières qui ont la propriété d'absorber les parties liquides et de se combiner avec les parties solides.

Quoiqu'il en soit, et si l'on préfère employer isolément le fumier de la ferme, on peut aussi se procurer